

Image not found or type unknown



Peut-on garder l'usufruit d'une maison que nous n'habitons plus

Par **gige45**, le **06/11/2008** à **15:44**

Peut-on garder l'usufruit d'une maison que nous n'habitons plus pour des raisons de santé ? Nous ne l'avons pas vider, il y a encore tous les effets personnels. L'héritier vient de décéder, ses enfants veulent rentrer dans la maison. ont-ils le droit ?